



ENSEIGNEMENT DE LANGUES ET CULTURES EUROPEENNES



VADEMECUM

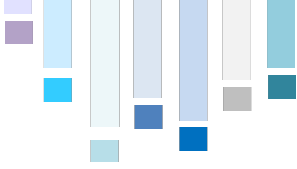
2018



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Créé dans le cadre des aménagements apportés à la mise en œuvre de la Réforme de l'enseignement obligatoire, « l'enseignement de langues et cultures européennes » (LCE) se voit défini dans l'**arrêté du 16 juin 2017** publié au Bulletin officiel.

Il s'agit :

- d'un enseignement facultatif ;
- qui s'appuie sur l'une des langues vivantes étudiées au sein de l'établissement ;
- dont les horaires sont modulables jusqu'à 2 heures hebdomadaires ;
- qui s'inscrit dans une logique curriculaire, sur le cycle 4, et peut donc se mettre en place dès la 5^{ème} ;
- qui est financé dans le cadre de la dotation horaire de 3 heures attribuée au collège pour lui permettre « de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants » ou « pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs » (article 6 de l'arrêté).

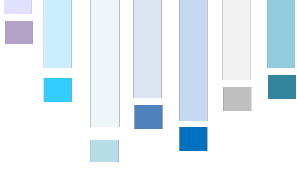
Dans la circulaire académique qui dessine le cadre d'élaboration de la carte des langues pour la rentrée 2018, il est souligné que l'enseignement facultatif de Langues et cultures européennes « vise un renforcement linguistique et culturel. Il convient de l'inscrire dans une logique de parcours, il peut s'articuler dans la continuité d'un dispositif bi-langue en 6^{ème} lorsqu'il existe et/ou d'une section européenne proposée dans le lycée de secteur ».

S'il est donc pertinent d'envisager de poursuivre au cycle 4 une dynamique de renforcement linguistique et culturel impulsée au cycle 3 au travers d'un dispositif bilangue, il est également tout à fait possible d'initier ce renforcement au cycle 4, à partir de la 5^{ème}.

En ce qui concerne la continuité du parcours des élèves, à l'issue du collège, le fait de bénéficier d'un enseignement de LCE peut inciter certains élèves à poursuivre un parcours renforcé au sein d'une section européenne proposée en lycée. Il convient toutefois de préciser que cette continuité s'inscrira dans les modalités d'orientation et d'affectation post-troisième définies chaque année et qui donnent la priorité aux élèves de secteur. Pour rappel, l'enseignement de LCE n'est pas la reproduction de la section européenne qui pré-existait à la Réforme de la scolarité obligatoire en collège.

L'enseignement de LCE peut également encourager certains élèves à postuler pour des sections de baccalauréats binationaux (Abibac, Bachibac, Esabac).

Le cadre ainsi défini est souple pour correspondre aux caractéristiques de la population d'élèves accueillis et au projet d'établissement mis en œuvre pour assurer la réussite de tous. La créativité des équipes de chaque établissement pourra pleinement s'exercer de façon à trouver la meilleure adéquation entre initiatives pédagogiques et besoins des élèves.



Les projets de chaque établissement font l'objet d'un examen en instances académiques dans le cadre de l'élaboration de la carte des langues (groupe de travail intercatégoriel académique et CTA) et d'un visa de Monsieur le Recteur. Ce visa est assorti d'un renvoi à ce vademecum LCE afin de garantir une harmonisation qualitative des pratiques.

Ce vademecum a été élaboré à partir des bonnes pratiques identifiées dans les projets déposés par les établissements.

Il s'articule en trois volets

- les incontournables,
- les pistes de réflexion,
- les points de vigilance.

Les incontournables



- Un rôle clé dans le volet langue et ouverture internationale du projet d'établissement ; l'organisation de cet enseignement doit faire l'objet d'une présentation et d'une validation par les instances du collège.
- Une réflexion globale sur les langues vivantes au cœur des apprentissages et des disciplines ; des modalités variées d'enseignement peuvent être retenues favorisant la co-construction et la co-intervention des enseignants.
- Il ne s'agit pas d'une filière spécifique ; le projet LCE est un levier pour construire une approche collective au service du parcours linguistique et culturel de l'élève.
- L'enseignement doit pouvoir s'inscrire dans la durée et être porté par une équipe élargie et activement soutenue par tous les membres de la communauté éducative.
- Une organisation distincte de celle des sections européennes : mise en place sur la totalité du cycle 4, et non plus démarrage en 4ème, aucune dotation complémentaire attribuée dans le cadre de la dotation globale, des horaires libres, modulables en fonction du projet, un enseignement facultatif qui peut s'adresser à l'ensemble des élèves volontaires, grâce à la souplesse des volumes horaires notamment.



Pistes de réflexion

Construction d'un dispositif pédagogique – interdisciplinarité

- Inscrire l'approche pédagogique dans une démarche de projet concerté.
- Oser l'enseignement de LCE inter-langues (2 professeurs de LV), favorisant ainsi l'entraînement aux compétences de médiation.
- Associer l'enseignement LCE à un EPI dans une logique interdisciplinaire.
- Veiller à inscrire le LCE dans les parcours éducatifs, notamment le parcours citoyen, par un travail autour de la citoyenneté européenne, l'EMC, l'EMI, le parcours éducation artistique et culturelle (PEAC), et le parcours avenir.
- Travailler à renforcer les contenus culturels en articulant le projet LCE et éventuellement un enseignement en DNL et les choix effectués dans les autres enseignements communs pour renforcer la résonance du projet dans l'ensemble du parcours d'apprentissage de l'élève et optimiser les moyens.

Valorisation de la formation

- Valoriser les réalisations des élèves sur un blog dédié.
- S'appuyer sur la Webradio et la WebTV.
- Intégrer les activités dans un EPI ou un parcours éducatif présenté à l'oral du DNB.
- Mettre en réseau des collèges de secteur proposant un enseignement facultatif LCE avec la SE du lycée dans des perspectives de poursuite de la scolarité.
- Participer à la semaine des langues, au « printemps des poètes », au dispositif « collégiens au cinéma », ...
- Préparer les élèves à des certifications linguistiques internationales

Ressources humaines

- Encourager la formation des enseignants à la certification complémentaire DNL (même si elle n'est pas obligatoire pour enseigner la DNL en collège).
- Impliquer l'assistant de langue dans le projet LCE.
- Prendre appui sur les enseignants en poste à la fois en collège et lycée pour travailler sur la continuité et mutualiser les approches.
- Envisager le programme Erasmus+ pour développer les compétences professionnelles des enseignants.

Activités culturelles, partenariats internationaux et mobilités

- Initier une démarche partenariale avec un établissement étranger.
- Favoriser des échanges s'inscrivant dans la progression des apprentissages linguistiques : e-twinning, Erasmus+, mobilité virtuelle, ...
- Assurer la continuité des échanges dans le cadre d'un projet Jules Verne, d'un jumelage, développer les échanges individuels de type Voltaire et Sauzay.
- Proposer des sorties et voyages en appui du projet pédagogique
- Initier ou pérenniser un atelier théâtre en langue étrangère
- Encourager des projets de lecture suivie abordés dans une perspective actionnelle (lire pour faire)

Points de vigilance

Adopter une approche démocratique

- Ecarter la sélection à l'entrée.
- Toucher un public le plus large possible.
- Choisir une organisation adaptée : semestrialisation possible, modulation sur l'année du nombre d'heures allouées.
- Veiller au rayonnement du dispositif : projets donnés à voir à l'ensemble de la communauté éducative, arrimage aux séquences d'enseignement commun

Eviter les ruptures en construisant une logique de parcours

- Assurer un suivi de cohorte en cas d'ouverture en 5ème. Utiliser les modalités d'enseignement AP/EPI ou une DNL pour créer une continuité si l'enseignement LCE ne peut être ouvert que sur une année du cycle 4 pour des raisons de moyens.
- Articuler l'offre au niveau de l'établissement en adoptant une démarche de projet construite autour des différents dispositifs favorisant le renforcement linguistique et culturel.
- Réfléchir, en fonction du contexte, l'articulation possible avec l'enseignement de LCA.
- Eviter la concurrence entre établissements et renforcer une dynamique de réseau.